

**RAPPORT D'ACTIVITES**  
**PÔLE SOCIAL**  
**2020**

## SOMMAIRE

---

INTRODUCTION	Page 1
L'EQUIPE SOCIALE	Page 2
BAIL GLISSANT	Page 3
ALTHO	Page 8
HIVERNAL	Page 10
CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE	Page 12
CHRS	Page 15
CADA	Page 20
CPH	Page 23
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE	Page 28
VIE QUOTIDIENNE	Page 32
CONCLUSION	Page 36

## INTRODUCTION

---

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui a chamboulé l'action sociale. L'association le Rocheton a dû s'adapter et trouver une nouvelle manière d'accompagner au mieux les résidents accueillis sur site mais également sur les appartements extérieurs.

L'équipe sociale, habituellement présente du lundi au vendredi, a assuré une veille sanitaire et sociale, 7 jours sur 7, durant le premier confinement, menant des actions visant à rassurer et sensibiliser les résidents sur la situation. Des membres de l'équipe sont toutefois restés confinés, pour des raisons de santé, mais ont mené un travail à distance en support de l'équipe sur site. Sauf cas urgent, les visites à domicile ont été suspendues et ils ont maintenus un lien téléphoniques avec les personnes hébergées en diffus.

Beaucoup de contraintes liées aux mesures gouvernementales ont dû alors être acceptées par le public, comme le confinement, les restrictions de regroupement, les gestes barrières. Une nouvelle façon de vivre pas toujours facile à accepter.

Un échange s'est effectué sur site par le biais d'une gazette appelée « confinette », créée par les salariés du Rocheton, dont les articles, jeux et concours ont été écrits tant par les salariés que par les résidents.

La fin du confinement a annoncé une nouvelle étape, qui a engendré de nouvelles adaptations pour mener aux mieux nos missions, ainsi que le travail avec les partenaires.

L'apprentissage du télétravail, des gestes barrières et d'une nouvelle façon d'appréhender l'accompagnement n'a pas été simple, ni pour les travailleurs sociaux, ni pour les résidents.

Malgré les événements, l'accompagnement social a continué pour les 7 dispositifs sociaux. Cependant, afin de préserver au mieux les familles accueillies et limiter le risque de cas positifs sur le site, nous avons suspendu toutes les orientations de nouvelles familles.

Les interventions des partenaires, PMI et centre de planification familiale, ont pu être maintenues en partie, à jauge réduite.

Le taux d'occupation sur les différents dispositifs reste assez positif.

Au CHRS nous finissons l'année avec 100,07% des effectifs. Alors que la totalité des familles étaient jusqu'ici hébergées sur site, nous avons récupéré 3 logements pour permettre de travailler l'insertion vers le logement pour les familles qui y sont prêtes.

En CADA l'effectif est de 92,29 %. En ALTHO nous sommes à 107,14 % des effectifs du fait d'une naissance qui a monté l'effectif à 15 personnes et en CHU nous sommes à 99.79%.

En CPH, le taux d'occupation est de 66,11%, non seulement du fait de la crise sanitaire mais aussi de l'absence d'orientations.

En bail glissant, l'année se termine à 100% des effectifs.

L'accueil des familles sur le plan hivernal a été prolongé puis pérennisé sur le dispositif CHU et nous avons répondu au nouvel appel à projet qui a permis l'accueil de 3 nouvelles familles dès la fin octobre 2020.

L'équipe sociale a pu compter sur les différents services (accueil, ménage, restauration, technique) qui ont été partis prenantes dans les différentes décisions et leurs mises en œuvre pour le bon accueil et le bon accompagnement des personnes.

## L'EQUIPE SOCIALE

---

C'est une équipe pluridisciplinaire composée de :

➤ Cinq travailleurs sociaux (conseillère en économie sociale et familiale et diplômés universitaires du secteur social) : ils accompagnent les personnes accueillies dans leur insertion sociale, professionnelle et vers le logement.

- Une juriste : elle intervient principalement pour accompagner les personnes dans la régularisation de leur situation administrative.

- Une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) : elle informe, conseille et accompagne les personnes dans les différents domaines de la vie quotidienne (entretien, hygiène, alimentation, sécurité, scolarité ...)

- Une secrétaire : elle a en charge le secrétariat courant du service, l'archivage et la mise à jour des documents administratifs et des tableaux statistiques du service.

Sous la direction d'un Directeur Général, le pôle social est dirigé par deux coordinatrices de pôle.

Une réunion du service sociale a lieu chaque semaine, le mardi matin, de 9h30 à 12h30.

L'équipe sociale, présente du lundi au vendredi en horaires de journée, est épaulée par d'autres services :

- L'accueil, une permanence tenue par des agents d'accueil, est ouvert tous les jours y compris les week-ends avec le relais d'un veilleur de nuit
- Le service ménage qui intervient pour l'entretien des parties communes des bâtiments où sont hébergées les personnes accueillies
- Le service technique qui intervient, dans les locaux et les lieux d'hébergements, pour effectuer la maintenance, les réparations et petits travaux.
- Le service restauration, composé d'un chef cuisinier et de commis, pour la préparation des repas
- Le service administratif de l'établissement

## BAIL GLISSANT

En 2011, l'association a reçu l'agrément d'ouvrir le dispositif « bail glissant », financé par le Conseil Général via l'AML (Aide à la Médiation Locative).

### Le public

Le public accueilli au titre est diversifié :

- Couples avec ou sans enfants
- Familles monoparentales
- Personne isolée

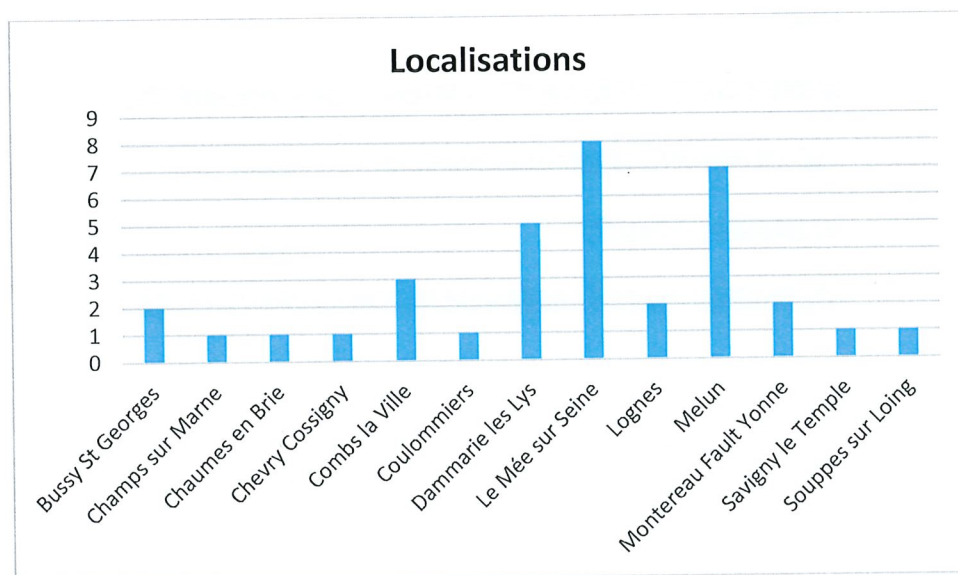
### Les missions

Le bail glissant permet à des personnes en difficulté d'accéder à un logement loué par une association apportant toutes les garanties nécessaires auprès du bailleur.

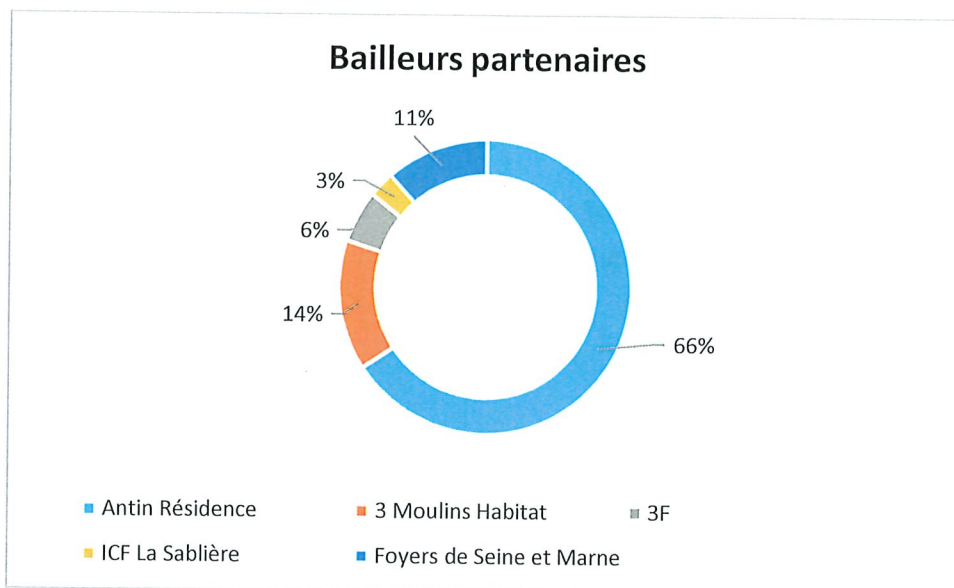
L'objectif est qu'à l'issue de la période de sous-location, le bail soit transféré au nom du ménage, qui devient alors locataire en titre du logement. L'accompagnement a une durée initiale d'un an renouvelable une fois. Il peut exceptionnellement se renouveler une 3<sup>ème</sup> année avec l'accord du Département.

### Les appartements

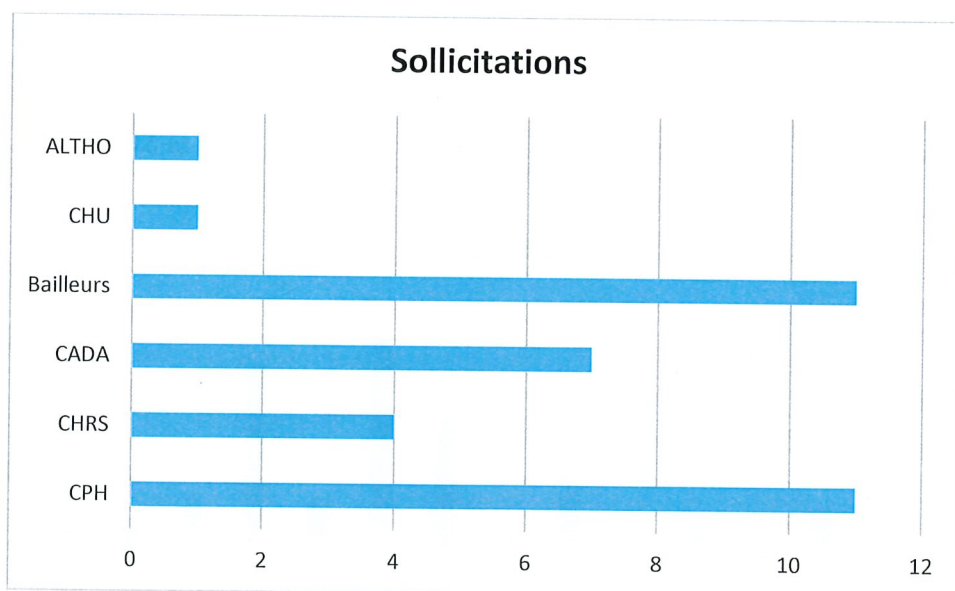
Le Rocheton est conventionné pour 24 appartements répartis sur toute la Seine et Marne.



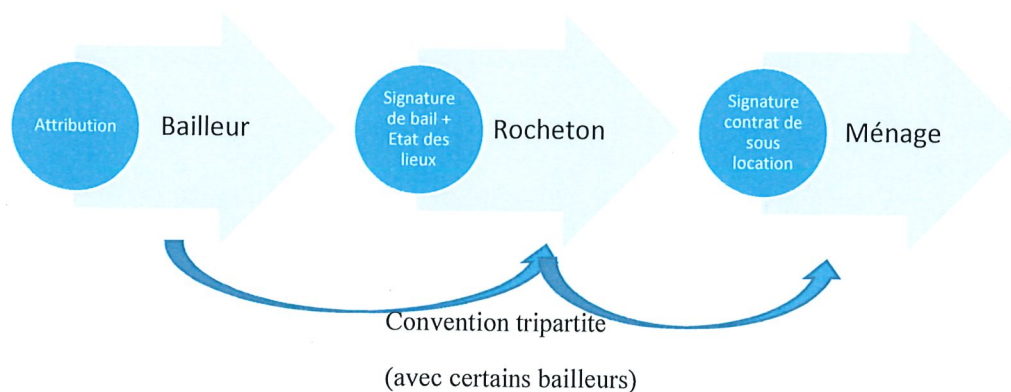
En 2020, le Rocheton a loué à 5 bailleurs partenaires.



### Modalités d'admission



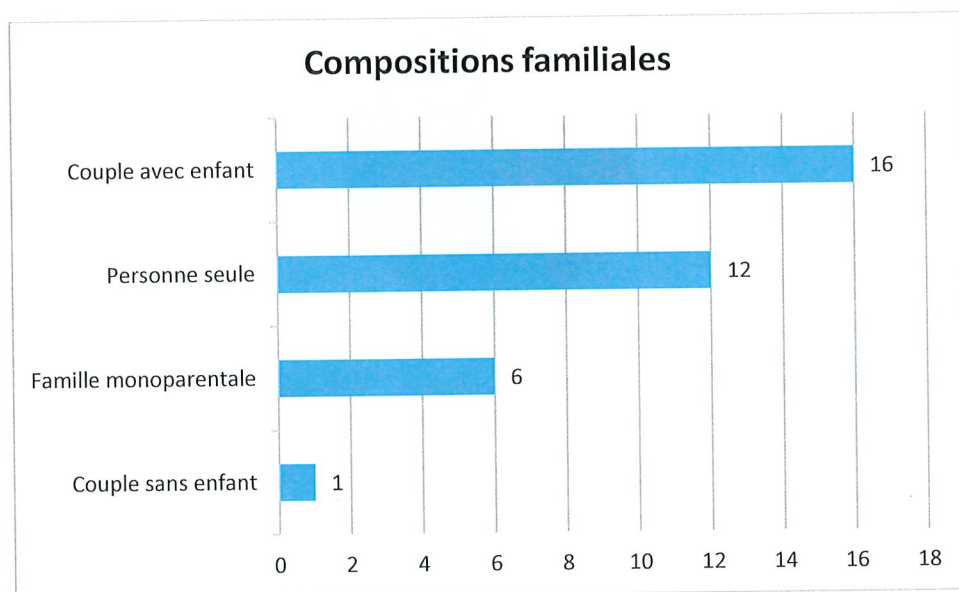
Lorsque le logement a été attribué par la Commission d'Attribution Logement, une signature de bail et un état des lieux entrant sont organisés entre le Rocheton, le bailleur et le sous locataire.



Pendant cette période d'accompagnement, le Rocheton paie le loyer au bailleur social et l'assurance habitation à l'organisme. Le ménage rembourse le Rocheton chaque mois ces 2 dépenses ainsi que la caution. Il s'acquitte lui-même des factures d'électricité/gaz et des charges locatives.

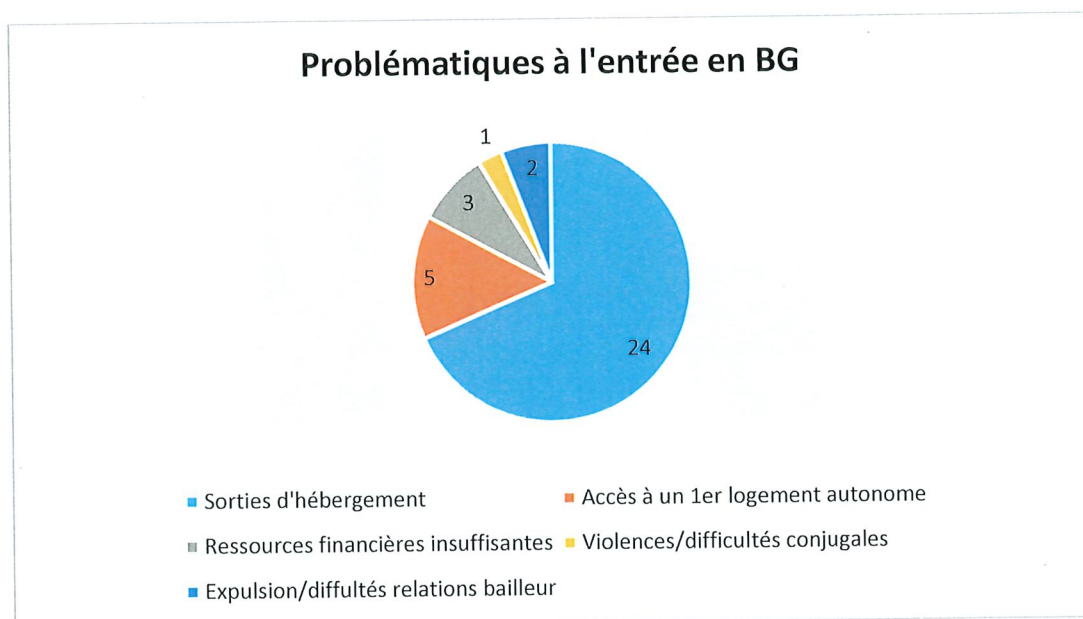
### Personnes accompagnées

35 ménages ont été accompagnés en 2020. La durée moyenne d'accompagnement est de 24 mois.



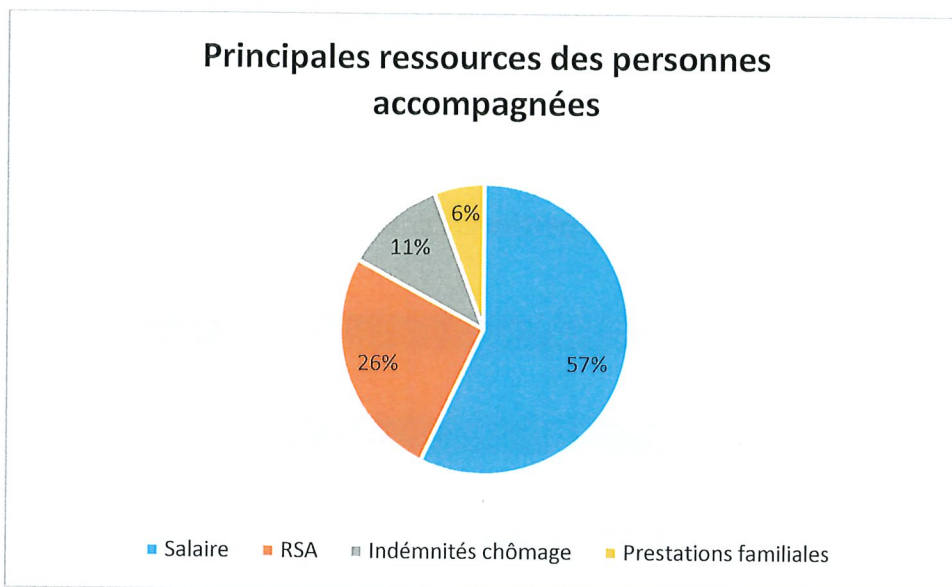
### Problématiques principales à l'entrée

Plusieurs problématiques sont liées aux demandes de bail glissant, toutes sollicitations confondues. Les personnes accompagnées peuvent cumuler plusieurs problématiques.



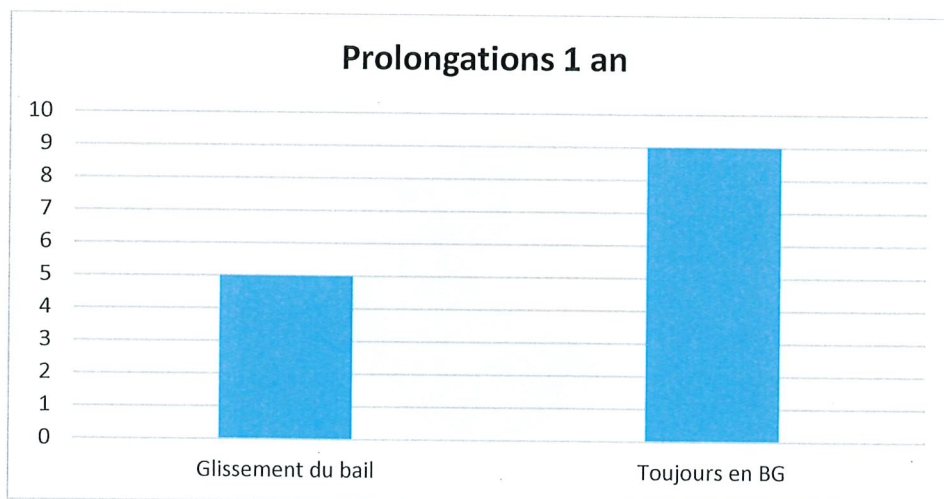
## Situation par rapport à l'emploi et aux ressources

Les ménages ont des profils d'insertion professionnelle différents. Les salaires représentent la majorité des ressources. Pour la plupart, il s'agit d'intérim, de CDD ou de travail à temps partiel.



## Prolongation

Cette année, 14 demandes de prolongation d'un an ont été faites. Pour 5 d'entre elles, cela a permis le glissement du bail. Les 9 autres ménages sont toujours dans le dispositif. L'année supplémentaire permet de stabiliser la situation pour ensuite demander le glissement dans les meilleures conditions.



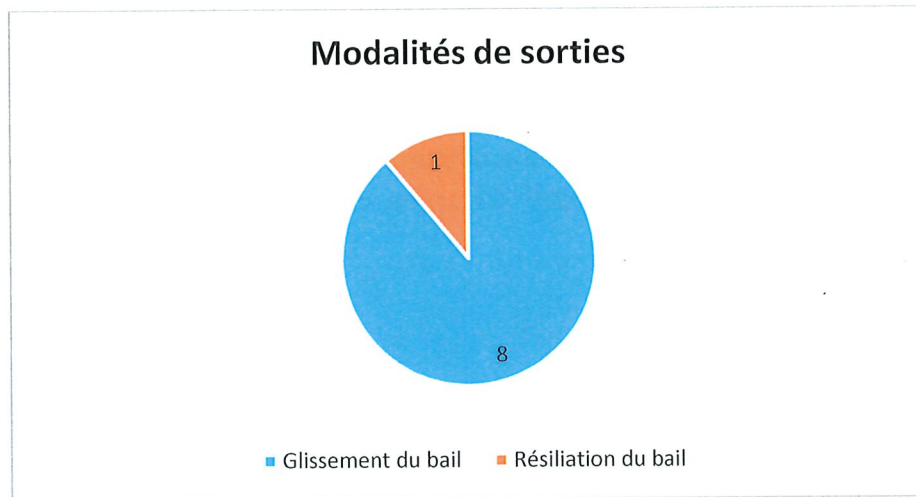
## Les sorties

Afin de pouvoir effectuer le glissement de bail, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Paiement régulier du loyer



- Bonne insertion dans le logement (entretien)
- Bonne intégration dans le quartier/voisinage
- Amélioration de la situation économique et/ou financière
- Autonomie dans les démarches administratives



Les personnes renouvellent leur demande de logement social tous les ans. De ce fait, elles peuvent recevoir des propositions de logement de bailleurs et décider de quitter leur logement et le dispositif. En parallèle, nous envoyons un préavis au bailleur de 1 ou 3 mois selon la situation. Elles peuvent également se reloger dans le parc privé si leurs ressources financières le permettent.

L'année 2020 a également été marquée par le décès d'une résidente.

### **Conclusion**

Bien que certaines familles soient présentes depuis longtemps, la fluidité du dispositif est importante. Cependant, les délais entre les demandes de glissement et le glissement deviennent de plus en plus longs.

Avec la situation sanitaire actuelle, il est de plus en plus difficile de capter des logements. En effet, les bailleurs ont constaté une diminution des demandes des locataires de prendre congé de leur appartement.

Les objectifs visés sur 2021 sont :

- Garder un taux d'occupation de 100% au 31/12/2021
- Faire glisser les familles présentes depuis plus de 3 ans
- Diminuer la durée de prise en charge

## ALTHO

L'été 2016, l'association reçoit l'agrément pour ouvrir un Hébergement Alternative Hôtel « ALTHO ».

Les personnes en ALTHO bénéficient d'une période de transition permettant une stabilisation avant l'entrée définitive dans un logement. Ils sont orientés par le SIAO, ils viennent forcément de l'hôtel, ont une situation administrative et doivent en théorie être relativement autonomes

Les résidents sont accompagnés par un travailleur social afin de travailler sur les différents freins à l'insertion avec comme finalité d'être en capacité de bénéficier d'un logement autonome.

### **Le public**

Le public accueilli est :

- Couples avec ou sans enfants
- Familles monoparentales

Les places ALTHO sont destinées à des ménages :

- Actuellement hébergés à l'hôtel ;
- En situation administrative régulière ;
- Ayant des perspectives d'insertion à court ou moyen terme.

### **Les missions**

Les missions de l'ALTHO sont : accueillir, héberger et dispenser un accompagnement global afin de favoriser une insertion vers le logement.

### **Les appartements**

Les familles sont accueillies sur des appartements meublés, en baux associatifs, situés sur Melun (2 appartements), St-Germain-Laval (1 appartement) et Combs-la-Ville (1 appartement).

### **Modalités d'accueil**

Les ménages sont obligatoirement orientés par le SIAO.

### **Nombres de personnes accompagnées**

Le Rocheton a une capacité d'accueil pour 14 personnes sur ce dispositif : 4 familles, 3 de 4 personnes et 1 de 2 personnes.

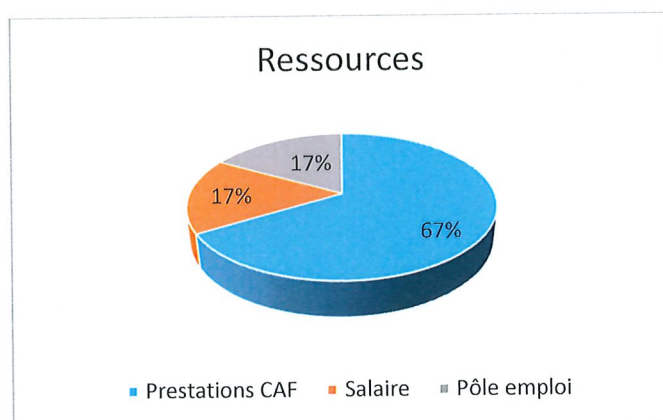
## Problématiques principales à l'entrée

En moyenne, les personnes qui nous sont orientés, sont en France depuis 10 ans quand ils intègrent le dispositif. Cela montre le parcours souvent compliqué et long de ces familles. Une des familles qui nous a été orientée avait passé 11 ans dans différents hôtels et était en France depuis 18 ans.

## Situation par rapport à l'emploi

Sur l'année 2020, sur les 6 adultes du dispositif, 1 est en CDI, 1 en intérim et 3 sont ou ont fait une formation.

## Situation par rapport aux ressources



## L'accompagnement social

Chaque famille a un référent qui assure un accompagnement social global axé sur plusieurs domaines en fonction de ce qui a été défini dans le projet personnalisé. Celui-ci est écrit avec la famille afin de définir les objectifs de travail à court, moyen et long terme. Des rendez-vous réguliers permettent de faire des points sur l'accompagnement et le travail effectué.

## Les sorties

Sur l'année 2020 nous avons un taux d'occupation de 107%, qui s'explique par une naissance pour une des familles hébergées. Et par le fait qu'aucune famille n'est sortie en 2020 et qu'il n'y a pas eu de période où les logements étaient en attente d'une nouvelle entrée.

Les raisons principales au fait qu'il n'y est eu aucune sortie en 2020 sont :

- Une famille dont un des membres n'a pas de titre de séjour et qui ne permet donc pas de prétendre à un logement autonome
- Une famille qui n'est pas assez autonome pour prétendre à un logement de droit commun
- 2 familles qui ont eu plusieurs propositions de logement mais qui n'ont pas été retenues
- La crise sanitaire, qui rend l'insertion professionnelle plus compliquée et donc des ressources parfois insuffisantes pour certains bailleurs

## HIVERNAL

Depuis 2015, l'association Le Rocheton accueille 10 personnes soit 3 familles (2 de 4 personnes et une de 2 personnes) venant principalement de l'hôtel ou de la rue, orientées par le SIAO<sup>1</sup>.

### Le public

Couples avec ou sans enfants et familles monoparentales peuvent être accueillis sur ce dispositif.

### Les missions

Le dispositif hivernal a pour objectif de mettre à l'abri ces ménages durant la période dite « de trêve hivernale », soit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Les missions sont l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement dans les démarches administratives.

### Hébergement

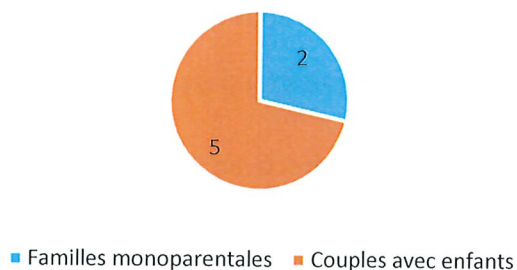
Le public accueilli est hébergé au « pavillon » situé sur le site du Rocheton. Ce bâtiment comporte 3 chambres (deux de 4 personnes et une de 2 personnes) avec salles d'eau privatives, WC communs. Un espace commun aménagé avec tables et chaises.

### Personnes accompagnées

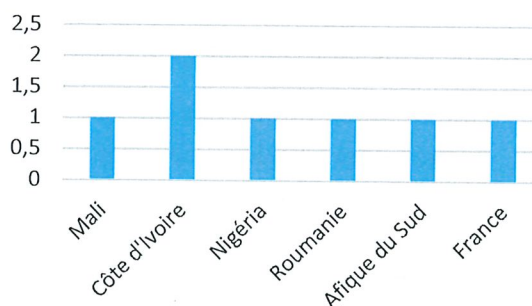
Initialement, 10 personnes ont été accueillies en novembre 2019 et suite à la crise sanitaire de la COVID, la trêve hivernale a été prolongée jusqu'au 10 juillet 2020. Par décision de la DDCS et de la direction, ces ménages ont intégré le CHU pérenne à la fin de la prolongation.

Durant l'accueil 2019-2020, une famille a décidé de quitter le centre par ses propres moyens car elle n'était plus d'accord avec le fonctionnement du centre. Elle a obtenu une place provisoire à l'hôtel via le 115. Elle a donc été remplacée par une nouvelle famille. 3 nouvelles familles ont intégré le dispositif en novembre 2020.

#### Typologie des familles



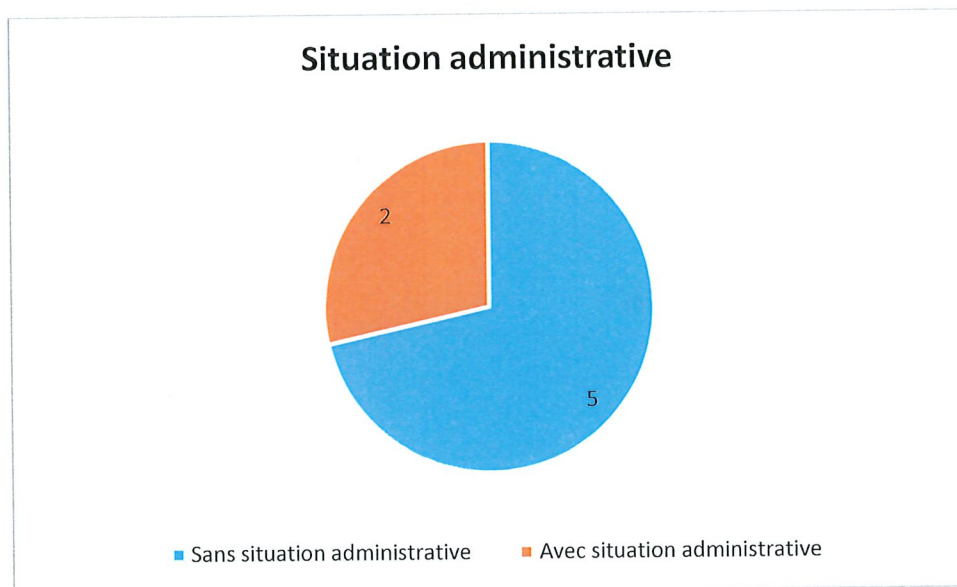
#### Nationalités



<sup>1</sup> Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

## Problématiques principales à l'entrée

La juriste intervient essentiellement sur les démarches liées aux personnes sans situation administrative (régularisation sur le territoire, demande d'asile...).



## Situation par rapport à l'emploi et aux ressources

Pour les personnes ayant une situation administrative, un accompagnement vers l'insertion professionnelle est réalisé ainsi que l'ouverture des droits.

Une fiche de suivi est alors être remise au SIAO qui se charge de réorienter les familles.

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles vers les nouveaux lieux d'accueil.

## Conclusion

L'accompagnement des ménages durant la trêve hivernale est toujours vécu difficilement par les travailleurs sociaux mais également par les familles. Certaines d'entre elles ayant été accueillies dans le même hébergement depuis des années, le déménagement et le changement de repères (amicaux, familiaux et sociaux) est une épreuve difficile et parfois douloureuse. Elles sont orientées au Rocheton, pour une durée de 5 mois, où elles doivent s'adapter à un nouvel environnement. A la fin de la trêve hivernale, une réorientation est effectuée par le SIAO et les familles doivent quitter le centre vers un nouveau lieu d'hébergement ce qui entraîne les mêmes problématiques qu'à leur arrivée.

Cette année aucune sortie n'a été réalisée en raison de la crise sanitaire et de la réponse positive de l'appel à projet sur la pérennisation des familles accueillies.

## CENTRE D'HERBERGEMENT D'URGENCE

Le centre d'hébergement d'urgence est un dispositif destiné à apporter des solutions d'hébergement à des personnes sans-abris ou brutalement confrontées à une absence de logement. L'hébergement se fait sans conditions de ressources, avec ou sans situation administrative, il s'agit d'un accueil inconditionnel.

### **Le public**

Le public accueilli est diversifié :

- Couples avec ou sans enfants
- Familles monoparentales
- Personne isolée

### **Les missions**

Les missions du CHU sont : accueillir, héberger et accompagner vers l'insertion toute personne adulte de plus de 18 ans, considérée comme étant en grande difficulté d'exclusion sociale et nécessitant une aide globale, pour lui permettre d'accéder au logement et de retrouver son autonomie.

### **Lieu d'accueil**

Les personnes accueillies en CHU sont hébergées sur site. Les personnes seules partagent une chambre dans la limite de 4 personnes, les familles ont leur propre chambre. Les sanitaires et douches sont collectifs ainsi que la restauration.

### **Modalités d'accueil**

Les personnes sont obligatoirement orientées par le SIAO.

### **Nombres de personnes accompagnées**

Le Rocheton a une capacité d'accueil pour 13 personnes sur ce dispositif.

3 familles monoparentales ont été accueillies et 4 hommes seuls.

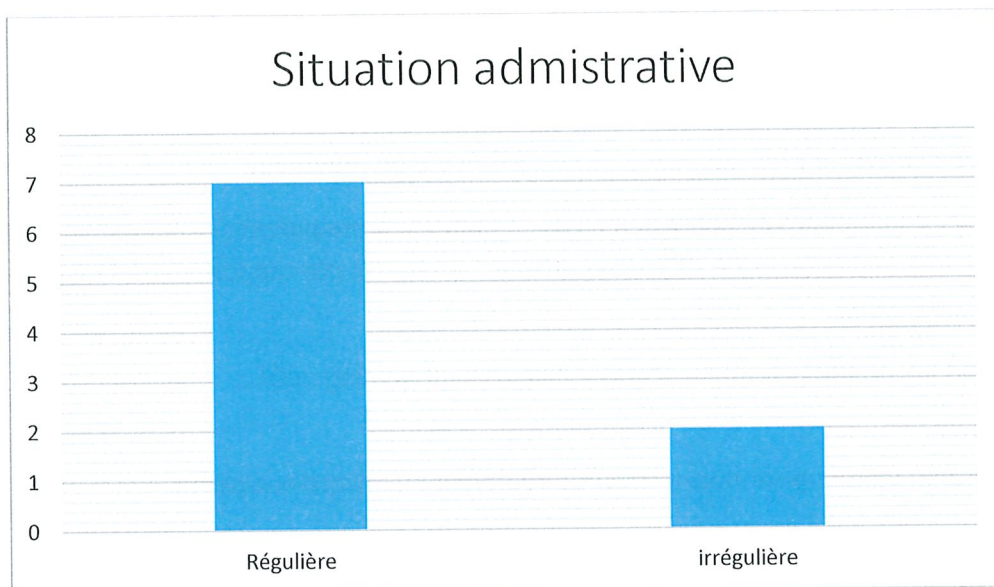
### **Problématiques principales à l'entrée**

La situation administrative des personnes accueillies est la principale problématique :

- Une famille monoparentale est en situation irrégulière.
- Une personne accueillie est sans situation administrative suite à la séparation de sa femme.

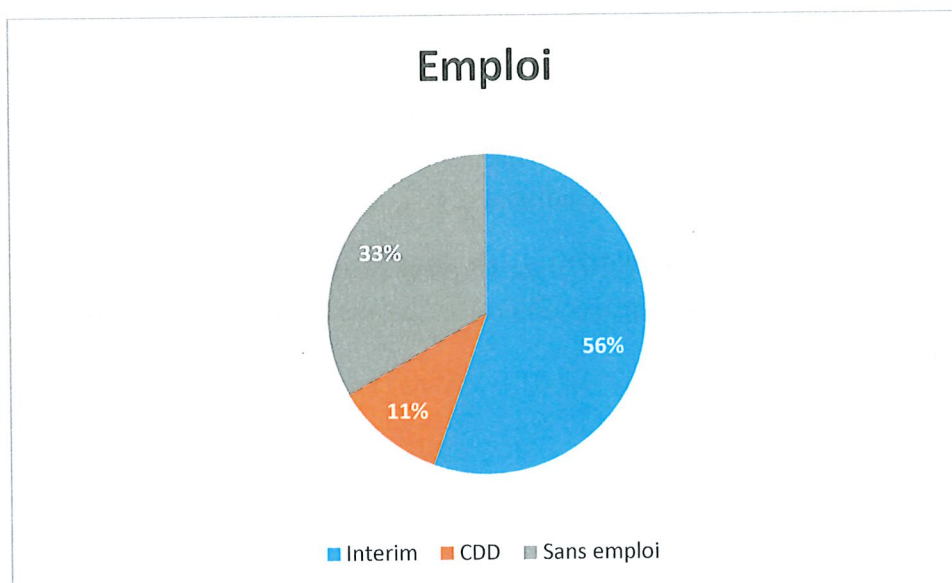
Ces personnes requièrent principalement un accompagnement juridique pour régulariser leur situation et permettre d'ouvrir leurs droits ainsi que travailler une insertion professionnelle et vers le logement.

En 2020, parmi les trois familles monoparentales en situation irrégulière, deux ont obtenu un titre de séjour leur permettant d'accéder aux droits et une insertion professionnelle. Parmi les 15 personnes accueillies, seule deux sont dans une situation irrégulière.



### Situation par rapport à l'emploi

La plupart des personnes accueillies occupent un emploi, soit 67% ont un contrat en CDD ou en intérim. La part des personnes sans emploi représente 33%, leur situation administrative ne leur permet pas d'accéder à un emploi.



## **L'accompagnement social**

Chaque personne / famille a un référent qui assure un accompagnement social global axé sur plusieurs domaines en fonction de ce qui a été défini dans le projet personnalisé. Celui-ci est écrit avec la personne / famille afin de définir les objectifs de travail à court, moyen et long terme. Des rendez-vous réguliers permettent de faire des points sur l'accompagnement et le travail effectué.

## **Les sorties**

Les personnes accueillies au CHU sont prises en charge par la structure jusqu'à l'orientation vers une structure plus adaptée ou une sortie vers un logement.

En 2020, 15 personnes sont prises en charge en CHU, 3 familles monoparentales et 6 personnes seules, soit un taux d'occupation de 99,79%. On constate une baisse par rapport à 2019 où nous avons accueilli 18 personnes.

Sur les 15 personnes accueillies en 2020, seules 2 sorties sont du dispositif ;

- ✓ 1 en bail privé,
- ✓ 1 fin de prise en charge pour non-respect du règlement de fonctionnement

Ces sorties ont permis l'arrivée de 2 personnes seules dans le dispositif.

## **Conclusion**

Difficultés rencontrées sur les accompagnements :

- Personnes sans situation administrative
- Une personne ayant des problèmes psychiques
- Cohabitation de personnes seules
- La crise sanitaire a eu des répercussions sur les personnes accompagnées car cela a rendu plus difficile leur insertion professionnelle. De plus, la situation sanitaire a renforcé l'isolement de certaine personne, ce qui a joué sur leur moral.

La pérennisation de l'hivernal 2019-2020 de 10 places supplémentaires, a permis au CHU de passer à 23 places. Ces derniers sont accueillis aux Charmilles dans une chambre avec salle de bain et sanitaire privatif.



Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) est une solution d'hébergement temporaire apportée aux personnes éloignées de l'insertion, aux familles rencontrant de graves difficultés, de logement, de réinsertion sociale. Les personnes accueillies en CHRS disposent d'un accompagnement social destiné à les aider à retrouver leur autonomie personnelle et sociale.

### **Le public**

Le public accueilli est diversifié :

- Couples avec ou sans enfants
- Familles monoparentales

### **Les missions**

Le Rocheton a pour objectif d'assurer les missions suivantes :

- Offrir un hébergement avec un accompagnement social, permettant aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure.
- L'hébergement de stabilisation doit constituer une étape dans le parcours des personnes prises en charge et offrir un environnement permettant de « se poser » et retrouver son intimité et des repères de vie corporels et temporels.
- Les prestations de stabilisation doivent permettre d'enclencher une démarche d'insertion qui pourra, le cas échéant, conduire à terme à un retour à une vie autonome.

### **L'hébergement**

Les familles sont accueillies sur le site le Rocheton dans des chambres avec sanitaires. Elles prennent leurs repas au self de la structure.

### **Nouveauté**

En 2020, nous avons trois appartements diffus pour le CHRS. Trois familles des charmilles ont emménagé dans ces appartements. Il s'agit de familles autonomes qui sont prêtes à sortir du dispositif d'hébergement. Ce passage en appartement, leur permet de se préparer et de gérer toutes les charges liées au logement, avant d'accéder à un logement autonome. Elles règlent 10% de leurs ressources ainsi que la facture électrique.

## Modalités d'admission

Toutes les orientations se font par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) 77. La famille est reçue au sein du centre très rapidement pour un entretien de préadmission. Nous notons certains refus des familles qui ne souhaitent pas venir en CHRS.

Nous pouvons aussi refuser une orientation si nous évaluons que le CHRS n'est pas adapté pour accueillir la famille.

Dans ces deux cas, nous demandons au SIAO une nouvelle orientation.

Sur les orientations reçues en 2019, nous avons effectué 12 admissions. Les personnes accueillies signent un contrat de séjour de 6 mois renouvelable ainsi qu'un règlement de fonctionnement de la structure. Après 6 mois d'accompagnement, sans atteindre tous les objectifs, nous envoyons à la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale (DDCS) une demande de prolongation de 6 mois.

Durant toute la durée d'hébergement en CHRS, les familles hébergées sur site donnent chaque mois une participation à hauteur de 20% de leurs ressources mensuelles, et 10% pour les familles en appartement diffus. Une caution est aussi versée dès les premiers jours. Elle est calculée sur la même base que les participations mensuelles, c'est-à-dire 20% des ressources mensuelles pour les familles sur site. Elle est fixée à 300 euros pour les familles qui sont en appartement.

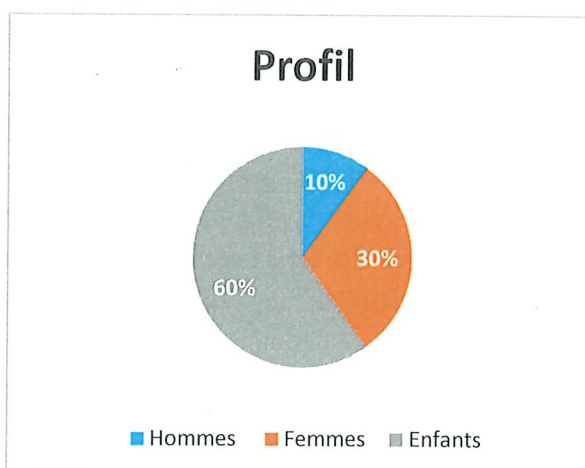
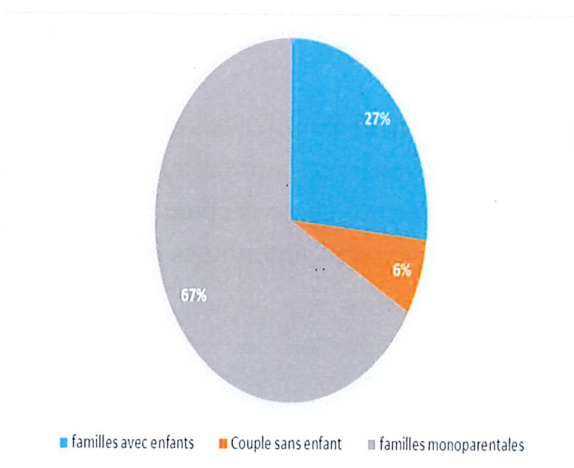
## Nombre de personnes accompagnées

La capacité d'accueil est de 35 places.

En 2020, 50 personnes sont prises en charge en CHRS, avec un taux d'occupation de 100%. On peut constater une baisse par rapport à 2019 où nous avons accueilli 67 personnes.

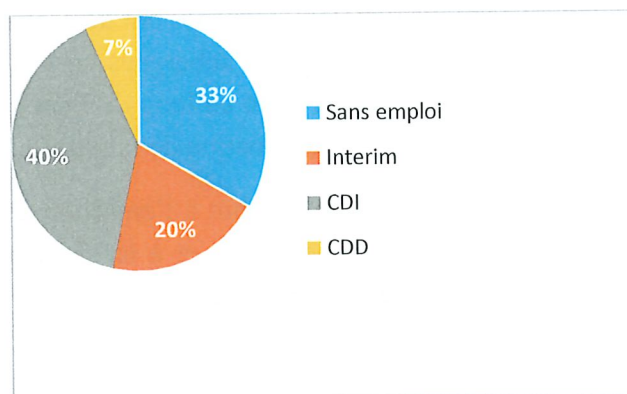
### Composition familiale

- ✓ 4 familles avec enfants
- ✓ 1 couple sans enfant
- ✓ 10 familles monoparentales



## Situation par rapport à l'emploi

La plupart des personnes qui occupent un emploi, soit 60%, travaillent en CDI ou en intérim. Pour ceux qui ne travaillent pas, la garde des enfants et l'apprentissage du français sont les principaux freins. L'insertion de ces personnes demande plus de temps. Dans un premier temps, avec la famille, nous stabilisons sa situation. Puis, les familles sont orientées vers les partenaires extérieurs. La TISF de la structure les accompagne dans la réalisation de leur CV et lettre de motivation.



## L'accompagnement social

Les personnes accueillies en CHRS sont accompagnées par un travailleur social qui propose, conformément à la loi de 2002 un projet personnalisé qui est validé et signé par la personne et la direction. Il s'inscrit dans un accompagnement socio-éducatif, suivi par des entretiens réguliers de l'évolution de la situation. Le projet personnalisé (PEP) est construit avec la personne accueillie après une première phase d'évaluation de la situation.

L'objectif du CHRS est bien la réinsertion sociale et professionnelle, et l'autonomie afin d'envisager une sortie vers un logement autonome. Ce travail est réalisé par un travailleur social qui a en charge les dossiers et a un rôle auprès des personnes accompagnées. Au-delà de la référence, toutes les situations sont connues et travaillées en réunion hebdomadaire avec l'équipe sociale, la coordinatrice sociale et la cheffe de service.

L'accompagnement reste global et s'adapte aux particularités individuelles. Les démarches de logement, d'accès aux droits, l'insertion professionnelle et la vie collective sont les principaux thèmes abordés durant l'accompagnement.

- *L'accès aux droits*

Il s'agit principalement d'accompagner la personne à ouvrir tous ses droits, tels que la PAJE, les allocations familiales, le RSA, la prime d'activité, l'AAH ou l'AEH, la CMU-C, l'AME, l'avis d'imposition, accès à la scolarité... Pour chaque personne hébergée en CHRS, les droits sont ouverts en fonction de leur situation administrative. Les personnes sont aussi accompagnées sur les démarches juridiques par la juriste de l'association Le Rocheton.

- *L'insertion professionnelle*

La majorité des résidents en CHRS sont sans emploi. Actuellement, deux personnes sont en CDI en temps plein, trois en CDI temps partiel et trois personnes en intérim. Le peu de qualification fait que les emplois sont globalement à temps partiel. Les missions d'intérim sont aussi de courtes durées. Le peu de ressources pour les familles est un frein conséquent pour accéder à un logement autonome.

- *Les Démarches de logement*

Au moment de l'admission en CHRS, les personnes ont déjà une demande de logement social (DLS). A l'heure actuelle, toutes les familles hébergées en CHRS dont leur situation administrative leur permet, ont une DLS active. Tout au long de l'accompagnement, ces DLS sont mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la famille.

Nous travaillons l'accès au logement en veillant à l'entretien des chambres, au savoir habiter par le respect de la vie collective, à l'hygiène et à la sécurité. Le budget est aussi important, nous évaluons la capacité à gérer un budget, à anticiper les dépenses liées au logement.

Lorsque le résident est endetté, nous constituons un dossier Banque de France pour faire annuler ses dettes.

Le logement est tant attendu que nous remarquons que lorsque la proposition est faite, le résident peut être réticent et aurait tendance à la refuser. Nous travaillons cette question bien en amont, en expliquant les différentes étapes de la proposition de logement, les services concernés et les conséquences du refus.

Dans le cadre de la démarche de logement, nous proposons la candidature des familles prêtes au relogement, soit en Commission Locale de Concertation (CLC), ou inscrit dans le Système Priorité Logement (SYPLO) ou en bail glissant.

A travers ces moyens, nous avons réussi à reloger des familles.

- *La vie Collective*

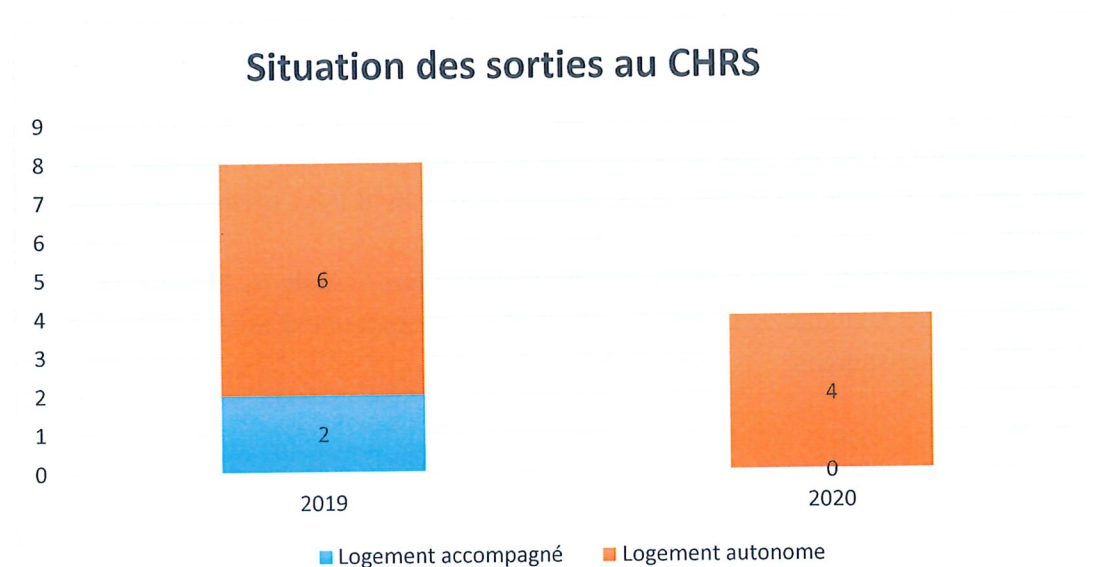
Durant toute l'année 2020, la TISF du Rocheton, accompagnée par toute l'équipe sociale, a mis en place des activités diverses et variées répondant aux besoins des résidents. L'objectif est de rassembler parents et enfants dans une activité autour d'un objectif commun leur permettant de travailler la parentalité et de devenir actrice au quotidien. Avec le contexte actuel de la crise sanitaire, nous avons annulé certaines activités. Quelques activités ont été réalisées avec des effectifs réduits et des protocoles d'hygiènes.

## **Les sorties**

En 2020, le CHRS a enregistré un taux d'occupation de 100%.

Parmi les familles accompagnées, 4 sont sorties en logement autonome, correspondant à 3 familles monoparentales et 1 famille avec enfants. Nous avons accueilli 14 personnes, à savoir 4 familles monoparentales, 1 famille avec enfants et une naissance au cours de l'année 2020.

Les 4 familles sorties ont tous accédé à un logement autonome. Nous n'avons pas enregistré cette année une sortie en logement accompagné.



### Conclusion

Comparé à l'année 2019, nous constatons qu'il n'y a pas assez de fluidité sur le dispositif. La crise sanitaire a été un frein sur l'atteinte des objectifs du CHRS pour travailler l'autonomie afin d'envisager une sortie vers un logement autonome.

Les objectifs de 2021 sont de :

- garder un taux d'occupations à 100%
- fluidifier les entrée/sorties en espérant que la crise sanitaire nous le permette
- travailler l'autonomie et la sortie des familles
- réfléchir sur les continuités d'accueil des personnes vieillissantes

Le Rocheton a une tradition d'accueil de migrants depuis une cinquantaine d'années. En 1973, Le Rocheton accueille des réfugiés chiliens. En 1975, un nouvel agrément est signé pour 52 lits « exclusivement pour les personnes ayant quitté le Cambodge, le Laos et le Vietnam à la suite des événements récents ». En 1980, l'accueil s'étend aux réfugiés venant d'Afrique Noire, adressée par l'association France Terre d'Asile, pour une capacité fixée à 42 lits. En 1983, le Préfet de Seine-et-Marne signe par arrêté une extension d'agrément pour recevoir des réfugiés de toutes origines.

En 2002, le Rocheton devient Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).

Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile reçoit des demandeurs d'asile sans solutions d'hébergement et sans ressources.

### **Le public**

Le public accueilli est diversifié :

- Couples avec ou sans enfants
- Familles monoparentales
- Personne isolée

### **Les missions**

Le CADA n'est pas seulement un lieu d'hébergement. Dans cette structure, les demandeurs d'asile bénéficient d'un accompagnement sanitaire et social, d'une aide administrative et juridique, d'un suivi scolaire des enfants, de prestations d'animations... Le CADA a pour but d'accompagner au mieux les usagers dans la gestion de leur attente (attente du traitement de leur demande d'asile). Il a pour but d'apporter un sentiment de stabilité et de sécurité aux personnes fragilisées par des vécus douloureux : il met en œuvre une approche spécifique qui permet aux usagers de bénéficier d'une prise en charge à la fois globale et adaptée à l'histoire et aux besoins de chacun.

### **L'hébergement**

Les personnes accueillies en CADA sont hébergées sur site. Les personnes sont accueillies au sein de chambre avec sanitaire séparé. Ils prennent leurs repas au sein d'un self.

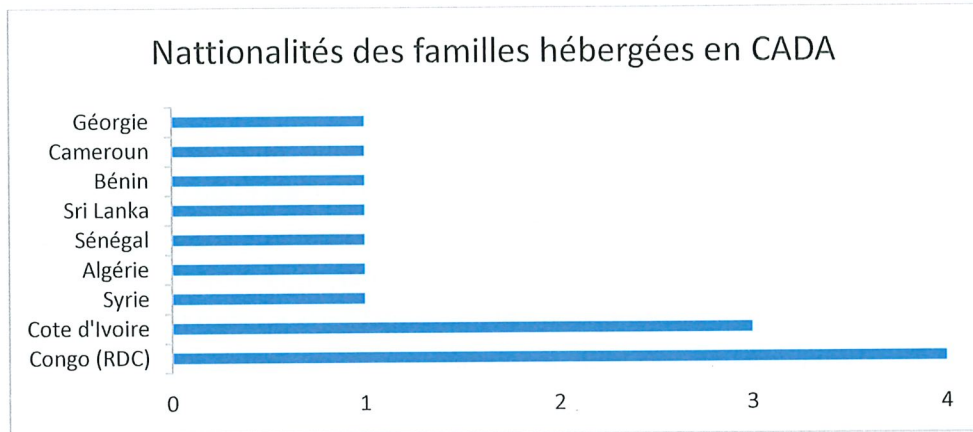
### **Modalités d'accueil**

Les personnes nous sont orientées par l'OFII (Office Français Immigration Intégration) via le logiciel DNA (Dispositif National d'Accueil). Contrairement à d'autre dispositif il n'y a pas d'entretien de pré accueil.

## Nombres de personnes accompagnées

Nous accueillons 32 personnes répartis en 1 famille de 5 personnes, 3 familles de 4 personnes, 3 familles de 3 personnes, 2 familles de 2 personnes et 2 isolés.

En 2020 le centre Le Rocheton a accueilli 14 unités familiales, ce qui équivaut à 40 personnes. 3 familles sont sorties du centre soit 8 personnes et 4 familles sont entrées soit 10 personnes



## Situation par rapport aux ressources

Lors de leur demande d'asile les résidents perçoivent l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA), qui est versée par l'OFII, le barème est le suivant :

Composition Familiale	Montant Journalier
1 personne	6,80 €
2 personnes	10,20 €
3 personnes	13,60 €
4 personnes	17,00 €
5 personnes	20,40 €

Lors de l'année 2019, l'OFII a décidé que la carte bancaire qui est utilisé par les demandeurs d'asiles ne serait qu'une carte de paiement uniquement. Elle ne permettra donc plus à un demandeur d'asile de retirer de l'argent liquide d'un distributeur de billets. Avant c'était l'inverse ils ne pouvaient pas payer en carte bleue mais pouvaient retirer du liquide. Le Rocheton, conscient des difficultés que cela peut engendrer pour les demandeurs d'asiles, a donc décidé de permettre d'échanger la moitié de l'ADA perçut en liquide.

## Prolongation

Les demandeurs d'asiles peuvent rester le temps de leur procédure d'asile. S'ils sont déboutés ils ont un mois pour quitter le centre (mise à l'abri à hôtel par le 115) et 3 mois renouvelable

une fois pour les personnes qui obtiennent le statut de réfugié ou la protection subsidiaire (dans ce cas un travail est fait pour une sortie vers un logement autonome, en bail glissant ou en solibail).

### **L'accompagnement social**

Lors de leur hébergement au sein du Rocheton, plusieurs choses sont réalisées : l'ouverture des droits, l'inscription à l'école des enfants, le permettre d'acquérir plus d'autonomie dans les démarches administratives, la gestion de l'attente, la préparation à la sortie etc...

#### Les principales difficultés rencontrées par les résidents du CADA :

- **La gestion de l'attente.** Il est en effet compliqué pour les demandeurs d'asiles d'attendre les décisions de l'OFPPA et de la CNDA. Cela engendre beaucoup de stress chez les résidents et ils ont besoin d'être très régulièrement rassurés. D'autant plus que durant cette période ils n'ont ni le droit de travailler, ni le droit de faire des formations et ils ne peuvent avoir aucun documents administratifs (carte vitale, acte de naissance etc..). Ils restent donc parfois toute la journée au sein du centre, en ayant peur du résultat de leur procédure d'asile.
- **Les traumatismes** liés aux violences vécues dans leurs pays, liés au parcours de migration, liés à l'exil, liés à la séparation des proches restés au pays, liés à la difficulté de recommencer une autre vie dans un nouveau pays. De ce fait, beaucoup de résidents accompagnés au sein de notre CADA ressentent le besoin d'avoir un suivi psychologique (avec Epsylone) pour parler de leurs souffrances, doutes ou inquiétudes. De plus, une grande part des enfants ont une hyperactivité ou à l'inverse un repli sur eux même ou une fragilité liée à leurs vécues ou à celui de leurs parents.
- **La vie en collectivité.** Les personnes hébergées au sein du CADA du Rocheton, sont accueillies au sein d'un centre avec sanitaire collectif et self pour les repas. Cette vie en collectivité, où chaque famille à sa culture, son mode de vie peut créer des tensions. De plus, il n'est pas souvent facile pour les familles de suivre les règles imposées par le centre

### **Les sorties**

Taux d'occupation de 92%, qui est plus bas que les autres années dû au fait que pendant deux mois nous n'avons réalisé aucune entrée, en raison du confinement.

Durée moyenne d'accompagnement des familles sorties en 2019 : 16 mois

Durée moyenne d'accompagnement des familles sorties en 2020 : 10 mois

Cette année il y a eu beaucoup moins de sortie que les autres années, dû à la crise sanitaire. En effet, pendant la période de confinement l'OFPPA et la CNDA étaient fermés. L'examen des demandes d'asiles a pris du retard et aucune décision n'a été rendue pour nos résidents à partir de mars. De Mars à Décembre 2020, il n'y a pas eu de sortie.



## CPH

Le Centre Provisoire d'Hébergement accueille les personnes bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Le CPH a pour objectif d'être un tremplin pour les réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire. Le dispositif a une capacité de 93 places. Cette protection est délivrée par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ou la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

### Le public

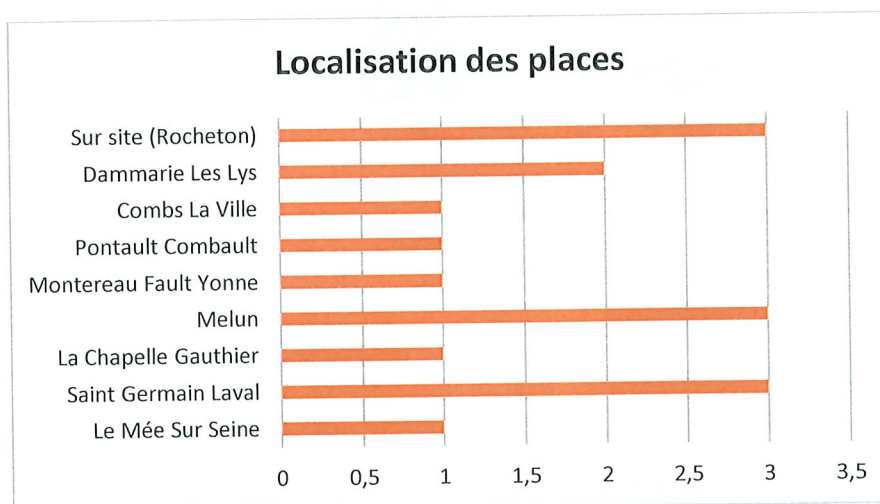
Le public accueilli est diversifié :

- Couples avec enfants
- Familles monoparentales
- Personnes isolées (hommes)

### L'hébergement

Au Rocheton, il y a 2 types d'hébergement possibles :

- Sur site, où les résidents vivent dans la partie « Le Château » ; le montant de la participation est alors égale à 20 % des ressources mensuelles car ils bénéficient de la restauration sur place.
- En appartements extérieurs, dit « hébergement diffus » où la participation est de 10% des ressources mensuelles.



En 2020, pour des raisons de sécurité, 6 appartements situés dans un quartier difficile ont été rendus. 3 ont été dédiés à un autre dispositif et 4 appartements ont été captés.

### Modalités d'admission

Les orientations des ménages se font via le DNA CPH (Dispositif Nationale d'Accueil) par l'OFII. Il s'agit d'un logiciel répertoriant les personnes statutaires hébergées en structures. L'accompagnement a une durée initiale de 9 mois, prolongeable 3 mois, si nécessaire, avec accord de l'OFII.

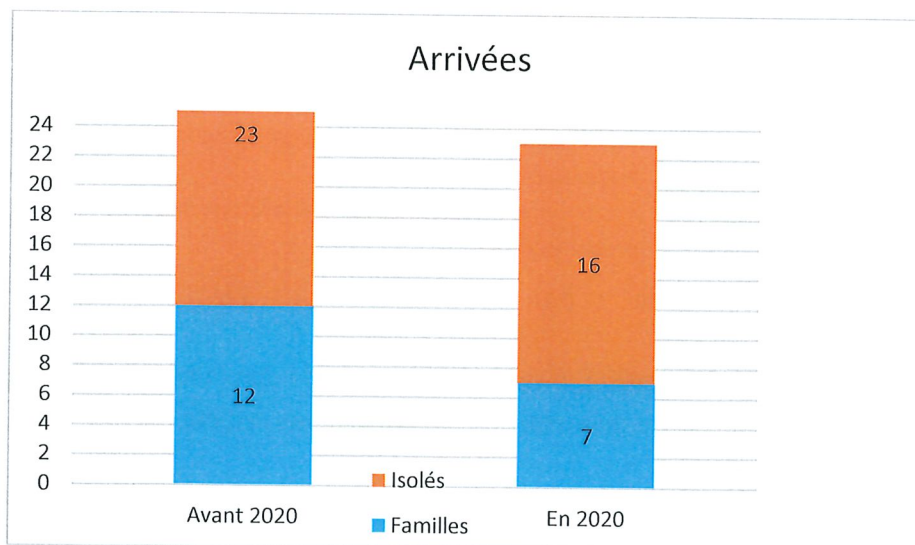
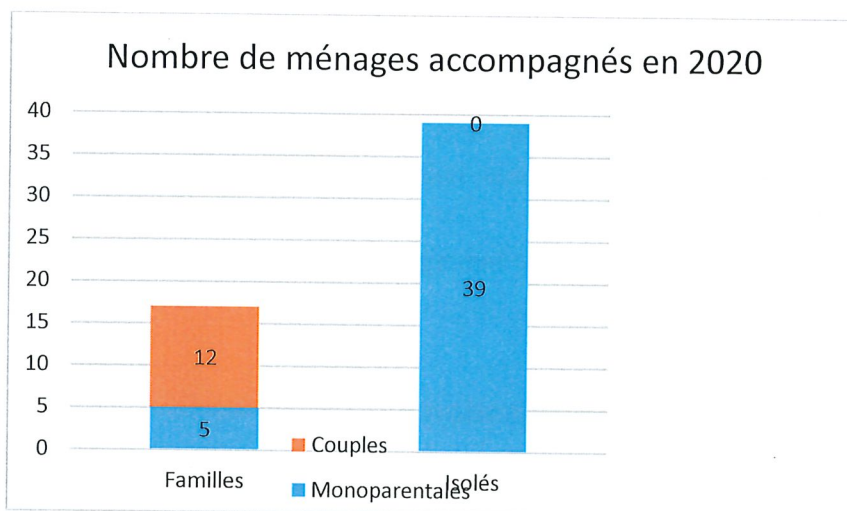
## Personnes accompagnées

Au 31 décembre 2020, le taux d'occupation globale était de 65.95 %, et le taux de rotation de 152%.

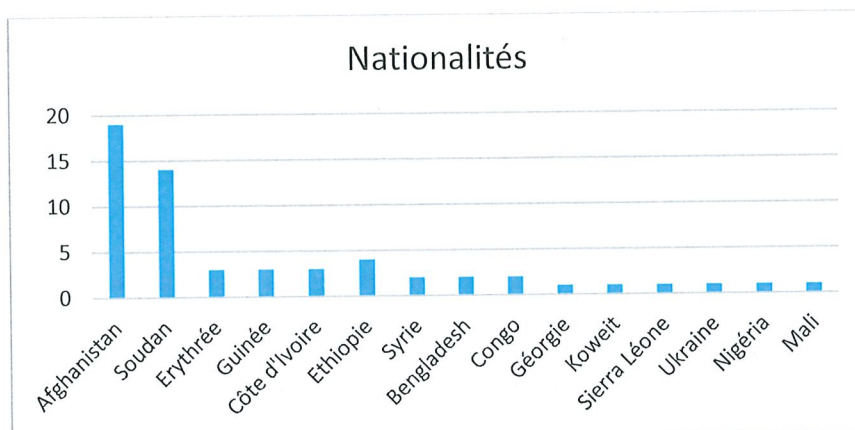
Ce faible taux d'occupation s'explique de plusieurs manières :

- Des familles hébergées en appartement ont trouvé une solution de sortie. Ces appartements sont restés vacants plusieurs mois faute d'orientation. En effet, en CADA, de nombreuses familles ont été déboutées de leur demande d'asile et ne peuvent pas être orientées en CPH.
- Les places vacantes ont été ouvertes au national, ces orientations ont donc pris beaucoup plus de temps. Il y a également eu des refus d'orientations de la part des ménages dû au changement de département ou de région.

56 ménages ont été accompagnés soit 73 adultes et 49 enfants.



Les pays d'origines des personnes seules sont majoritairement l'Afghanistan et le Soudan, comme en 2019. Pour les familles, l'origine du pays est plus diversifiée.



### Insertion sociale et professionnelle

Les personnes doivent signer le CIR (Contrat d'Intégration Républicaine). Toutes doivent faire la formation civique (4 jours) et pour certains une formation linguistique (200h, 400h ou 600h). En parallèle, elles sont inscrites à Pôle Emploi. Certains résidents poursuivent les cours de français via d'autres organismes (centre social, Pôle Emploi, le GRETA, associations diverses...). Au niveau professionnel, ils peuvent décrocher un emploi en CDI, CDD, intérim ou CDDI (chantier d'insertion). Les moins de 25 ans sont orientés vers la mission locale et parfois sur le service volont'R.

### Situation par rapport aux ressources

A l'entrée en CPH, la majorité des résidents est en attente des prestations de la CAF. La situation financière est en constante évolution (période sans ressources, prestations familiales, emploi, indemnités Pôle Emploi, auto-entrepreneuriat). Deux familles ont vu leur situation administrative bloquée pendant plus d'un an. De ce fait, l'ouverture de droit n'a pas pu se faire dans le temps imparti au dispositif. Des demandes de prolongation ont dû être effectuées. Les moins de 25 ans (sans enfant) ne peuvent être éligibles au RSA, ils peuvent avoir des ressources par le biais de la mission locale.

### Les difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont été rencontrées par les travailleurs sociaux :

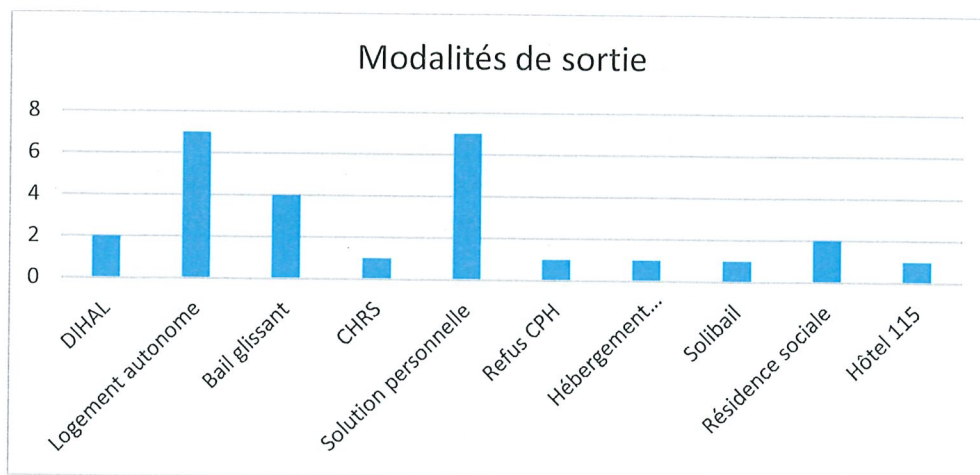
- La cohabitation : que ce soit sur site ou en appartements diffus, les isolés partagent leurs lieux de vie à 2, 4 ou 6. Des résidents se plaignent de squat d'amis ou de manque de respect. Se pose aussi les questions des répartitions des tâches et des différentes cultures ;
- Les transports : certaines villes sont mal desservies en transports en commun, ce qui est un frein à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Les formations OFII : alors qu'elles sont obligatoires à la signature du CIR, certains résidents attendent plusieurs mois de recevoir leurs convocations. Elles peuvent être

compliquées à suivre (lieu de formation par rapport à l'hébergement, emploi, mode de garde...);

- Le délai d'attente pour obtenir les documents civils de l'OFPRA est de plus de 12 mois ;
- Le délai d'attente de la demande de permis de conduire par échange ;
- Des erreurs administratives : OQTF alors que la personne a le droit de séjour, remise du mauvais récépissé, erreur sur les actes de naissance OFPRA... ;
- La barrière de la langue : pour certaines situations où la compréhension est minime, les travailleurs sociaux font appel à ISM Interprétariat ;
- Le mode de garde : principalement dans les familles monoparentales, qui reste un problème pour l'insertion professionnelle ;
- Les traumatismes : le Rocheton n'ayant pas de psychologue au sein de son équipe sociale, des partenariats avec Epsylone (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité), les CMP, CMPP sont mis en place pour accompagner les résidents qui le souhaitent sur le plan psychologique.
- Les orientations inadaptées (problèmes d'addiction, changement de département qui provoque l'éloignement par rapport au lieu de travail,) et l'absence de rapports sociaux lors de celles-ci ;
- Un homme marié dont la femme est restée au pays ne peut pas obtenir de logement parce que le droit de la famille prime sur le droit au logement ;
- Les priorités, travailleurs sociaux/ménages : le temps d'accompagnement étant limité, un travail sur la préparation à la sortie est nécessaire dès les 1ers mois d'accompagnement. D'autre part, ce qui semble important pour le travailleur social ne l'est pas forcément pour le résident, et inversement, car la notion du temps n'est pas la même pour chacun. Le travailleur social a conscience de l'échéance du dispositif alors que la famille n'est pas dans la même dynamique, de par son vécu, son passé.

## Les sorties

27 ménages sont sortis du dispositif.



2 familles sont sorties via la DIHAL, plateforme nationale pour le logement des BPI. Il s'agit de logements proposés hors Ile de France avec accompagnement social d'un an. Les ménages restent attachés à la région parisienne et il est difficile de se saisir de ce dispositif. Les sorties en Solibail, CHRS et Bail Glissant sont des sorties positives car le travail mené en CPH sera poursuivi sur le futur dispositif et amènera, dans la plupart des situations, à des relogements autonomes. Certains ménages sont assez autonomes pour accéder directement à un logement de droit commun.

## **Conclusion**

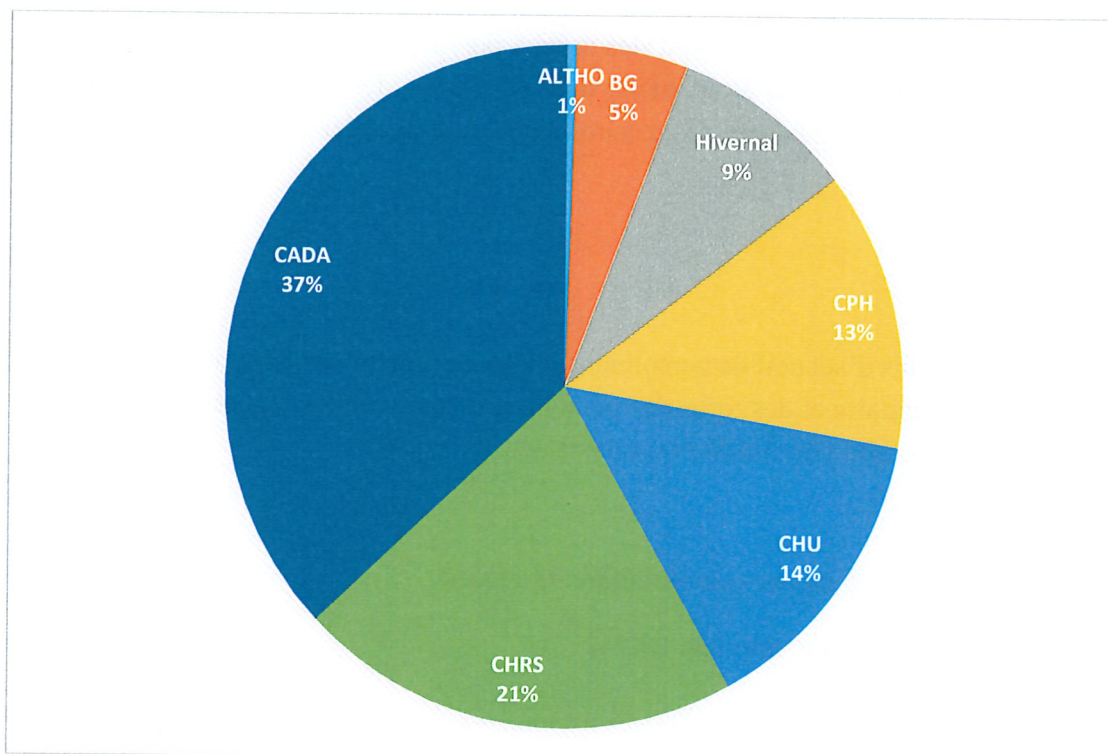
En 2020, il a eu moins d'accueil de personne ayant une protection internationale qu'en 2019, du fait de la crise sanitaire et des refus des personnes à venir sur des logements en cohabitation. Malgré cela une fluidité est constatée.

Les perspectives 2021 :

- Capter des appartements pour atteindre 93 places
- Avoir un taux d'occupation de 100%.
- Développer le partenariat

## ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

### Intervention de la juriste selon les dispositifs en pourcentage de rendez-vous pris en 2020



C'est le dispositif du CADA qui compte la plus grande part des rendez-vous pris en 2020. Ce résultat reflète bien le besoin spécifique du CADA en termes d'accompagnement juridique.

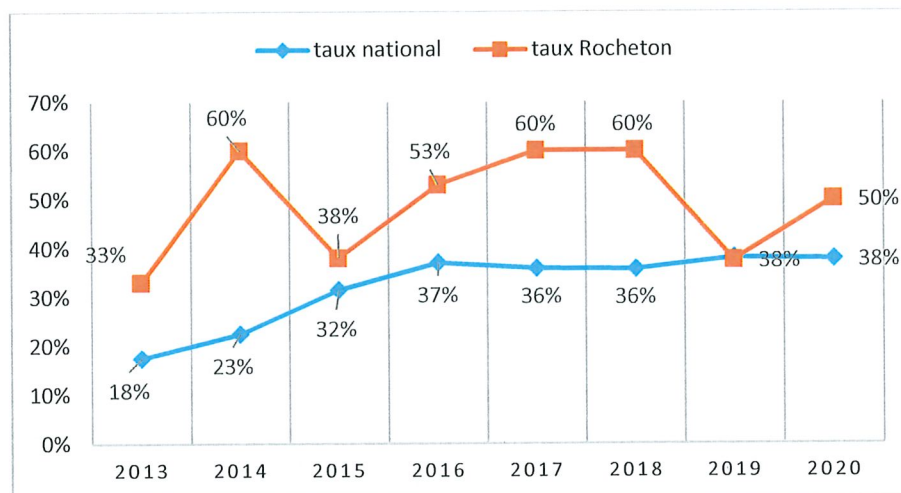
Les dispositifs CPH, BG et ALTHO accueillent un public en démarche d'insertion et nécessitent des interventions juridiques globalement ponctuelles consacrées au conseil avec 19% des prises de rendez-vous pour une soixantaine de foyers.

Bien que ne représentant qu'une vingtaine de cellules familiales, les dispositifs CHU, CHRS et hivernal représentent 44% des prises de rendez-vous avec la juriste. Ce besoin est notamment lié au fait que l'accueil étant inconditionnel au sein de ces dispositifs, de nombreuses familles sont en situation irrégulière et nécessitent donc un suivi plus approfondi en droit des étrangers.

#### Nationalité des familles hébergées en CADA

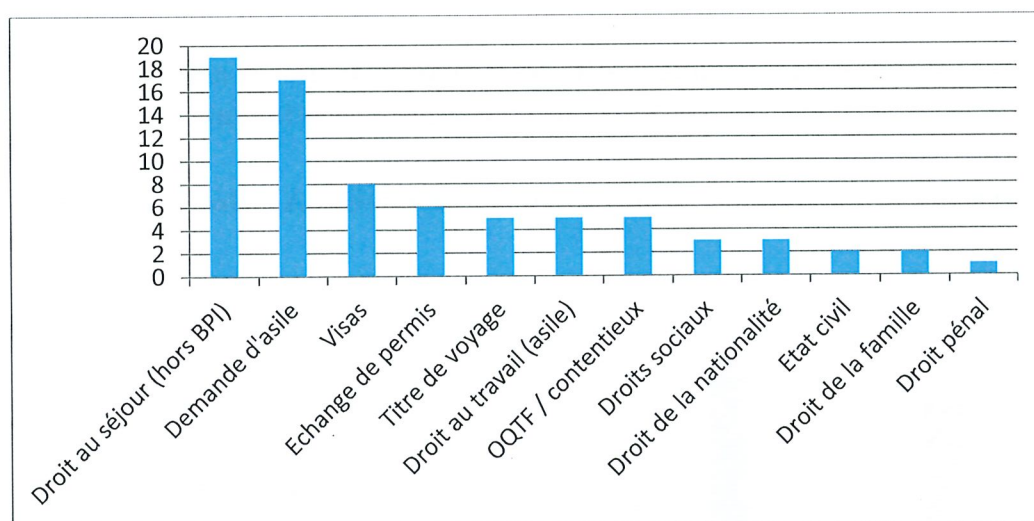
Cette année encore, le CADA a accueilli des familles d'origines très différentes avec 9 nationalités représentées. Les pays d'Afrique francophone sont majoritaires et les échanges avec les travailleurs sociaux ont donc été facilités. Dans le cas des familles non francophones, la langue reste une difficulté majeure à la bonne communication. L'intervention ponctuelle d'interprète est une des solutions utilisées mais elle n'est pas systématique en raison de son coût élevé.

## Taux de reconnaissance d'une protection internationale en 2020 (tous dispositifs confondus)



Le contexte pandémique de l'année 2020 a eu pour conséquence un ralentissement des procédures. En effet, l'OFPRA et la CNDA ont suspendu tous les entretiens et toutes les audiences lors du premier confinement. Ainsi, sur tous les demandeurs d'asile hébergés au Rocheton, seuls deux décisions ont été rendues en 2020 : l'une favorable et l'autre défavorable.

## Domaine d'action de la juriste en fonction des dossiers juridiques ouverts pour l'année 2020 (tous dispositifs confondus) :



La diversité des dispositifs au sein du Rocheton et la diversité des profils accueillis donnent lieu à une multitude de problématiques juridiques rencontrées.

La plus grande partie du travail de la juriste est dédié au droit d'asile et au droit au séjour. L'intervention au niveau du droit d'asile comprend l'ensemble de la procédure : de la prise de rendez-vous au guichet unique à la décision de la CNDA et les conséquences post-asile. En effet, les dispositifs étant très variés, les demandeurs d'asile peuvent être accueillis au Rocheton à tout moment de la procédure. Plus précisément, elle apporte son soutien à la

compréhension des courriers et décisions et intervient sur les questions d'autorisation de travail, sur les démarches à effectuer auprès des institutions et partenaires, notamment la préfecture, la PADA, l'OFII, les médecins etc... Elle intervient lors de la constitution des dossiers OFPRA à la recherche des preuves et des éléments du récit du demandeur pouvant soutenir au mieux la demande. Elle prépare les demandeurs à l'entretien. Elle est également en lien étroit avec les avocats pour la préparation des recours à la CNDA. Elle accompagne les demandeurs à la Cour et intervient sur les questions de droit au séjour post-asile.

Pour le droit au séjour, les problématiques sont liées à une première demande de titre ou un renouvellement. Les demandes de titre de séjour sont diverses comme l'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale ou du travail, les motifs de santé, les parents d'enfant français, les majeurs arrivés mineurs en France.

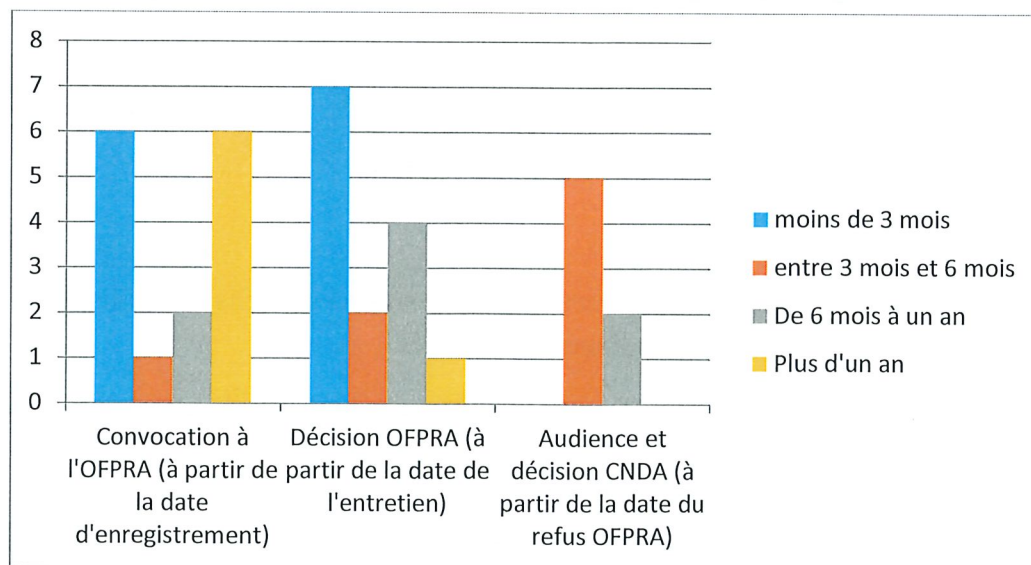
Avec 93 places en CPH et un public exclusivement bénéficiaire de la protection internationale, les demandes de visa dans le cadre de la réunification familiale sont très fréquentes. L'année 2020 a été particulièrement difficile pour que ces démarches aboutissent en raison du contexte sanitaire mondial. La saturation de l'ambassade de France au Pakistan, responsable des demandes pour les familles afghanes, a également retardé de nombreuses démarches.

Lorsque la situation le justifie, la juriste accompagne les familles dans les démarches de contentieux. OQTF, refus d'échange de permis ou refus de visa ont donc motivé la saisine des tribunaux compétents.

Enfin, des questions ponctuelles de droit pénal, de droit de la famille ou de droits sociaux ont été posées au cours de l'année 2020.

### Durée des procédures de demande d'asile des demandeurs d'asile hébergés au Rocheton en 2020 (tous dispositifs et procédures confondus)

#### Enregistrement – Convocation – Notification Décision OFPRA – Décision CNDA





La suspension des entretiens et audiences lors du premier confinement a rallongé la durée globale des procédures. La durée moyenne des procédures des demandeurs d'asile hébergés au Rocheton en 2020 a été d'une année et 4 mois contre une année en 2019.

A l'OFPRA, il est possible de constater que les délais pour une convocation sont très variables. Tantôt des convocations très rapide (moins de 3 mois), tantôt des durées d'attente extrêmement longues pouvant atteindre 1 an et 10 mois (de 2019 à 2020). Ces deux extrêmes sont mal vécus par les demandeurs. En effet, une convocation très rapide constitue un stress intense en peu de temps. A peine le parcours d'exil éprouvant terminé et le dossier OFPRA déposé, la personne doit immédiatement se concentrer sur son entretien. A l'inverse, la gestion de l'attente lorsque le délai est anormalement long est difficile à appréhender : questionnements, lassitude, incertitudes etc...

La réponse de l'OFPRA suite à l'entretien est globalement apportée dans un délai raisonnable (moins de 3 mois). Quelques cas de réponses tardives sont toutefois constatés. En cas de rejet, ces décisions ont un impact émotionnel considérable.

Lorsqu'un recours est nécessaire suite à un rejet de l'OFPRA, la CNDA semble rendre des décisions dans un délai raisonnable allant de 3 mois à 6 mois et, à la marge, jusqu'à un an. La procédure de recours inclus la demande d'aide juridictionnelle, le temps de préparation et de rédaction d'un recours, le temps de préparation de l'audience et le délai de réponse de la CNDA.

## VIE QUOTIDIENNE

Un accompagnement spécifique est proposé aux familles, personnes seules hébergées sur le site du Rocheton en complément de l'accompagnement réalisé par les référents sociaux de chaque dispositif. Cela permet de répondre aux besoins des personnes de manière globale.

Il est axé sur 3 points :

- Apporter un soutien aux familles, personnes seules dans le cadre de leur vie quotidienne au sein du Rocheton,
- Exercer un rôle de prévention, formation auprès des familles
- Proposer, animer des activités, ateliers destinés aux enfants et/ou aux adultes

Pour ce faire, une T.I.S.F<sup>2</sup>. est présente sur le site toute la semaine.

### La vie quotidienne :

Ses missions sont de veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité instaurés sur le site. (Tri sélectif, sécurité incendie, restauration, relations avec les autres services (accueil, ménage, cuisine))

Une visite des chambres est faite avec la coordinatrice de l'équipe sociale ou la cheffe de service tous les mois. L'objectif est le contrôle de l'entretien des chambres mais avant tout ce sont des moments d'échange avec les résidents axés sur la prévention, l'information.

Le contrôle de la propreté des parties communes (couloirs, sanitaires, buanderie,), du respect du tri sélectif est quotidien.

La T.I.S.F. ayant pour fonction de veiller à ce que les règles de vie en collectivité soient respectées.

Diverses actions collectives ou individuelles sont organisées, tout au long de l'année, pour répondre à ses besoins.

L'équipe sociale travaille, également, en collaboration avec des partenaires extérieurs de proximité afin de diversifier ces actions.

Les personnes hébergées sur le site du Rocheton sont accueillies sur les dispositifs : CADA, CPH, CHU, CHRS et HIVERNAL

Le nombre de personnes présentes en 2020 est de 98 dont 46 enfants.

L'âge des enfants varie de la naissance à 18 ans

De 0 à 5 ans : 24 enfants	De 6 à 10 ans : 12 enfants	De 12 à 18 ans : 10 enfants
---------------------------	----------------------------	-----------------------------

<sup>2</sup> Technicienne de l'intervention sociale et familiale

Le Rocheton assure l'achat du lait pour les bébés. Elle peut ainsi aider, conseiller les mamans sur l'alimentation de leur enfant.

De 0 à 1 an : le lait en poudre prescrit par le pédiatre et l'eau minérale (4 litres par semaine)

De 1 à 3 an : 4 litres de lait entier par semaine (1/2 de lait par jour est préconisé pour répondre aux besoins de l'enfant)

### Activités et ateliers proposés par le Rocheton :

- Actions collectives et ateliers animés par la T.I.S.F. et l'équipe sociale :

**Ateliers individuels ponctuels d'aide au tri des papiers administratifs :** Les résidents qui le souhaitent sont aidés pour s'organiser dans la gestion de leurs papiers.

**Ateliers individuels ponctuels d'aide à l'élaboration des CV, lettres de motivation :** Les résidents qui le souhaitent sont aidés pour créer, mettre à jour leur CV en fonction de leurs recherches d'emploi.

**Café du vivre ensemble :** C'est un espace de discussion proposé aux familles remis en place en 2019. Discussions entre résidente et la T.I.S.F sur l'ensemble de sujets qu'ils souhaitent aborder. Le nombre de participantes étant limité en fonction des recommandations sanitaires.

**Cours de français adultes :** Deux cours de 1h30 sont assurés par semaine. Bien que collectif, les cours sont adaptés au niveau de chacun. Le nombre de participantes étant limité en fonction des recommandations sanitaires, nous avons dû ouvrir une salle de cours supplémentaire.

**Soutien scolaire collectif et individuel :** La situation sanitaire nous a obligés, afin de maintenir ce soutien très important, de répartir les heures entre 10h et 18h.

Cela permet de proposer à l'ensemble des enfants scolarisés une aide tout en respectant les recommandations sanitaires.

- CP et grande section maternelle de 10h à 11h
- CE1 et CE2 de 11h15 à 12h15
- CM1 et CM2 de 13h30 à 14h30
- 6eme et 5eme : de 14h45 à 16h15
- 4eme et 3eme : de 16h30 à 18h

Nous n'avons pas de lycéens.

Le nombre d'enfants participants est de 15 enfants.

De plus, la T.I.S.F. propose du soutien scolaire individuel pendant les vacances scolaires.

**Animations lors des vacances scolaires :** Également, en fonction des consignes de sécurité sanitaire, les activités ont été réduites ou adaptées.

Des activités diverses sont organisées pendant les vacances scolaires pour les enfants et pour leurs parents.

**Actions pour la journée de la femme :** Projection d'un documentaire et discussions autour des droits des femmes

#### **Evénements festifs :**

Fête de Noël : cette année, nous avons organisé seulement la distribution des cadeaux par le père Noël en respectant les gestes barrières.

Fête d'halloween : le fête a été modifiée, elle s'est déroulée dehors avec concours de masques Halloween

La chasse aux œufs de paques, elle aussi adaptée à la situation sanitaire.

- Actions collectives et ateliers animés par des intervenants extérieurs

**Actions de prévention :** sécurité routière pour les enfants « être piétons et utilisateurs de vélos » Deux intervenants sont venus animés un atelier. Des vélos ont été prêtés aux enfants participants.

**Centre de planification familiale :** Intervention tous les trois mois de deux intervenantes sociales. C'est un moment de partage réservé aux résidents qui le souhaitent.

**La semaine du gout :** Ateliers organisés autour du gout avec un atelier boot camp. Et un atelier de la cueillette à l'assiette organisé par les salariés du Rocheton.

**Atelier acrobanches :** Trois séances de grimpe d'arbres pour les enfants des résidents.

- Partenariats extérieurs

**Hypermarché Carrefour :** Pour des événements festifs organisés par le service social (noël, kermesse, halloween, pâques, etc...), nous recevons des dons tels que jouets, décorations, etc.....

Nous recevons chaque année des fournitures scolaires.

**Hypermarché Auchan :** Pour des événements festifs organisés par le service social (noël, kermesse, halloween, pâques, ...), nous recevons des chèques cadeaux.

**La foire fouille :** Pour des événements ponctuels, nous avons reçu des petits lots pour les enfants.

**Lycée Technique Benjamin Franklin à La Rochette :** Depuis 2018, des cours de français pour adultes sont dispensés par des professeurs du lycée. Les résidents ont pu en bénéficier.

### Solidarité Assistance Rochettoise :

Don de cadeaux de Noel pour les personnes seules résidentes au Rocheton ou pour les familles hébergées en diffus

- Projets 2021 :

#### Cours d'informatique adultes :

Prévu pour début 2021, ce cours animé par la TISF et une intervenante sociale (limités à 2 participants par sessions) permettra d'initier les résidents qui le souhaitent à l'utilisation d'un ordinateur et de se familiariser avec les différentes applications utiles. Quatre sessions sont prévues, soit 8 participants.

#### Cours de couture adultes :

Prévu pour début 2021, ce cours animé par une résidente permettra d'apprendre aux participants la couture, la confection de vêtements. Une salle a été aménagée à cet effet. Deux sessions de deux heures sont prévues.

#### Atelier coiffures, maquillages et manucure :

Une séance individuelle sera proposée aux résident(e)s sur inscription afin de travailler sur l'estime de soi.

#### Prévention des risques des réseaux sociaux :

Faire intervenir l'association E-ENFANCE afin d'informer les enfants mais aussi les adultes sur les risques des réseaux sociaux.

#### PMI :

Mettre en place des interventions de la PMI pour des ateliers parents/enfants.

## CONCLUSION

---

L'année 2020 a été riche et un gros travail, porté par une équipe dynamique, a été effectué.

Par rapport aux perspectives visées sur 2020, des actions autour de la parentalité ont été mises en place avec des interventions trimestrielles du Centre de planification familiale. Les interventions de la PMI n'ont pu se mettre en place en raison de la crise sanitaire mais elles sont programmées mensuellement sur 2021.

De nouveaux appartements ont pu être captés mais il nous en manque encore. En effet, nous avons rendu des appartements pour des raisons de sécurité et d'insalubrité.

Suite à l'obtention du CAFERUIS, une coordinatrice sociale a pu prendre les fonctions de cheffe de service au 1<sup>er</sup> juillet 2020, qui ne lui permet plus de prendre de suivis individuels de résidents. Aussi, une nouvelle intervenante sociale a intégré l'équipe dès l'été.

Suite à des échanges avec Epsilon Melia, une analyse des pratiques pour les salariés, intervenant auprès des résidents, est mise en place dès janvier 2021. Elle sera donc ouverte aux équipes du pôle social, pôle GDV, service accueil, service ménage, service technique et service restauration.

### Les perspectives de 2021 :

- Capturer des nouveaux appartements
- Rester en veille sur les appels à projets
- Faire l'évaluation interne
- Développer le travail avec les autres services du centre
- Développer le partenariat

Nous espérons que 2021 sera une année pleine de réussites et de projet pour tous.